



Conseil communal de Hautemorges

Séance du 17 novembre 2025

Rapport de minorité de la commission ad hoc agrandissement du collège de Pampigny concernant le préavis 17-2025 « Localisation future de ‘l’UAPE de Pampigny’ »

Présenté par :

Jean-François Blanc
Caroline Nazroo

Introduction

Monsieur le Président, Madame la Syndique, Messieurs les Municipaux, Chères Collègues,
Chers Collègues,

Nous, soussignés, membres du Conseil communal de Hautemorges, présentons un **rapport de minorité** afin d'exprimer notre position divergente quant à la localisation **retenue** pour la future Unité d'Accueil Pour Écoliers (UAPE) de Pampigny.

Nous estimons que l'UAPE devrait être implantée sur le site du **Collège du Champ-Carré**, et non dans les locaux de la Grande Salle de Pampigny, pour les raisons exposées ci-dessous.

Arguments en faveur d'une implantation au Collège du Champ-Carré

1. Croissance de la population scolaire et opportunité d'intégration

La commune connaît une progression constante du nombre d'enfants fréquentant ses collèges et ses structures d'accueil parascolaire.

Le projet d'agrandissement du Collège du Champ-Carré constitue à ce titre une occasion idéale de regrouper, comme l'ont fait d'autres communes, les activités scolaires et parascolaires au sein d'un même ensemble.

Une telle synergie permettrait de créer un environnement globalement cohérent, conçu pour favoriser le développement de l'enfant dans un cadre stimulant, tout en offrant à l'équipe socio-éducative et administrative un lieu de travail fonctionnel, attractif et adapté à leurs besoins.

2. Inadéquation des locaux actuels de la Grande Salle

Actuellement, l'UAPE occupe les locaux de la Grande Salle, un bâtiment centenaire initialement destiné aux réunions et aux fêtes villageoises.

La Municipalité indique que des travaux de cloisonnement et d'amélioration acoustique, estimés à 700'000 francs, seraient nécessaires pour améliorer le confort et la fonctionnalité des lieux.

Bien que cet investissement puisse sembler modeste en valeur absolue, il nous apparaît disproportionné au regard du résultat attendu : il représenterait près d'un quart du coût d'une construction neuve, tout en offrant une durée de vie et une qualité d'usage inférieur. En raison du caractère architectural et patrimonial de la Grande Salle, de telles transformations ne permettraient pas d'atteindre le niveau d'accueil observé dans les communes ayant fait construire des structures neuves et sur mesure qui offrent aux enfants des espaces ouverts, lumineux et pensés pour leur bien-être, où chaque activité peut se dérouler dans des conditions optimales.

Lors de notre visite du 3 octobre à l'UAPE de Pampigny, organisé avec M. Dell'Eva, directeur adjoint du parascolaire de l'ASIABE, nous avons constaté la capacité d'adaptation aux conditions actuelles de l'équipe et leur appréciation des améliorations planifiées, tout en reconnaissant qu'une infrastructure dédiée représenterait un progrès considérable.

À titre de comparaison, lors de notre visite du 8 octobre à la nouvelle UAPE *Marais'Cré*, située sur le site scolaire de Gimel, nous avons été accueillis par Madame Danielle Pasche, directrice générale de l'AEMA (Accueil Enfance Montherod Aubonne), ainsi que par Madame Gaelle Gonzalez, directrice de *Marais'Cré*. Cette rencontre a clairement démontré qu'un bâtiment spécifiquement conçu pour l'accueil parascolaire, intégrant des principes de durabilité, d'efficacité énergétique et de fonctionnalité, constitue une solution plus cohérente, pérenne et résolument tournée vers l'avenir. Ceci pour un pour un coût de 2,5 millions de francs.

3. Sécurité et cohérence du parcours des enfants

Le 3 octobre, nous avons également accompagné un groupe d'enfants, encadré par une éducatrice, effectuant le trajet du collège jusqu'à l'UAPE. Il est apparu que la traversée de la route cantonale représente un risque non négligeable. Selon les témoignages recueillis, les automobilistes ne s'arrêtent pas systématiquement pour laisser passer les enfants. Par ailleurs, il n'est pas toujours aisément de maintenir leur attention et leur énergie tout au long du parcours.

L'implantation d'un futur bâtiment UAPE à proximité immédiate du collège offrirait un cadre d'accueil à la fois cohérent et sécurisé. Les enfants n'auraient plus à circuler sur la voie publique ni à traverser la route cantonale, réduisant ainsi les risques d'accident, le temps de trajet et la charge de responsabilité pesant sur les accompagnateurs.

4. Préservation du patrimoine et du cadre villageois

La colline abritant le Château, l'Eglise et la Grande Salle constitue un lieu emblématique de paix et d'harmonie pour la commune de Hautemorges.

Cet environnement doit être préservé.

En implantant l'UAPE au Champ-Carré, les enfants bénéficieraient d'un accès direct à de vastes espaces extérieurs, propices au jeu, à l'exploration et au bien-être, tout en évitant de compromettre le caractère patrimonial du centre villageois.

5. Restitution de la Grande Salle à la collectivité

Le transfert des activités de l'UAPE dans la Grande Salle, présenté initialement comme une mesure temporaire, a limité la disponibilité de cet espace pour les associations locales, les manifestations culturelles et les locations privées.

La construction d'un nouveau bâtiment UAPE permettrait de rendre la Grande Salle à la collectivité, renforçant ainsi la vie associative et culturelle du village.

Conclusion

La construction d'un bâtiment spécifiquement conçu pour l'accueil parascolaire, implanté sur le site du Collège du Champ-Carré, constituerait un investissement durable au service des générations futures.

Cette solution garantirait une amélioration substantielle des conditions d'accueil des enfants, tout en favorisant une meilleure intégration entre les activités scolaires, parascolaires et récréatives.

Elle renforcerait également la sécurité, la cohérence et la qualité de l'environnement éducatif.

Nous invitons en conséquence le Conseil communal à soutenir la réalisation de ce projet, qui s'inscrit pleinement dans la mission de service public et dans la vision d'une commune accueillante, durable et attentive aux besoins de ses habitants

Le Conseil communal de Hautemorges,

- **Vu le préavis N° 17/2025**
- **Ouï le rapport du rapport de minorité Commission ad hoc Agrandissement collège de Pampigny**
- **Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,**

décide

de refuser la conservation de l'UAPE dans la Grande Salle de Pampigny et de l'intégrer dans l'étude de rénovation et d'extension du collège du Champ-Carré.

Hautemorges, le 7 novembre 2025

Jean-François Blanc

Caroline Nazroo